

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

**27 JUIN 2022**  
**20H00**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 27 juin 2022, de manière virtuelle.

Présents:           Maire:           Monsieur Beny Masella  
                      Conseillères: Madame Lauren Small-Pennefather   Siège 1  
  Madame Elizabeth Ulin                   Siège 2  
  Madame Colleen Feeney               Siège 3  
  Madame Maria Torres                 Siège 4

Aussi présents:   Maître Claude Gilbert, Greffier  
                      Madame Elisabeth Roy, Responsable des communications

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Deux (2) résidents et visiteurs étaient présents.

**1.     Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h03.

**2.     Accueil des visiteurs**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**3.     Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 27 juin 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-002

**4.     Approbation des procès-verbaux**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 30 mai 2022;
- séance spéciale du 9 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-003

**5.     Correspondance**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**6.     Rapport du Maire**

**a) Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville**

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, M. le Maire Masella présenta un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur. C'est le même rapport qui a été présenté par la Conseillère Feeney lors d'une séance ordinaire précédente.

**b) Mode de publication du rapport du Maire**

ATTENDU que l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le rapport du maire sur la situation financière soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le rapport du maire sur la situation financière de la ville soit publié dans l'édition en ligne de The Informer, ainsi que sur le site internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.  
#20220627-004

**c) Rapport mensuel ordinaire**

Le Maire Masella déclara être très satisfait de voir la vie revenir à la normale avec le lancement de la saison natation, les fêtes de quartier et les festivités estivales dans les parcs. Il opina qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de se plonger dans l'atmosphère de la ville que de participer aux nombreux événements qui s'y déroulent. Une grande fête aura lieu comme d'habitude le jour de la fête du Canada au parc Strathearn. La Ville commémorera également la Journée nationale des peuples autochtones le 1<sup>er</sup> juillet. Le Maire nota que, malheureusement, il ne sera pas présent en raison d'un événement familial. Il profita donc de l'occasion pour souhaiter à tous une excellente fête du Canada et invita tout le monde à profiter du barbecue, des manèges, de la musique, de la danse, du gâteau et des feux d'artifice. Enfin, il souligna l'importance de rester en sécurité, vigilant et en bonne santé.

**7. Rapport des Conseillers**

**a) Siège Numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics, Communications et Environnement (1).

**b) Siège Numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Récréation et aux sujets liés au statut de municipalité ami des aînés.

**c) Siège Numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme (1) et Environnement (2).

**d) Siège Numéro 1**

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Urbanisme (2).

**8. Première période de questions du public**

À 20h26, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents présents ont été invités à poser leurs questions au Maire et aux conseillères sur des sujets d'intérêt général. Les questions soumises à l'avance ont également été prises.

**1. Philippe Roy**

Il demanda si la Ville pouvait déplacer les poubelles et bacs de recyclage loin de la clôture du parc George Booth, car cela ne serait pas très hygiénique pour les enfants. Il demanda également s'il pouvait y avoir un moyen de se stationner du bon côté de la rue devant la garderie Little Learners sans faire un virage en trois points.

**2. Eileen O'Reilly**

Elle demanda pourquoi une Ville dynamique comme Montréal-Ouest avec autant de résidents professionnels ne peut pas soutenir un pub/bistro. De nombreux résidents

s'accordent à dire qu'un tel établissement avec de la bonne nourriture et une offre de bière et vin fait cruellement défaut. Westminster est déserte après 21h00.

### **3. Kerry Lanthier**

Elle demanda quand Montréal-Ouest interdira les fournaies au mazout, car il serait bien de le savoir le plus tôt possible pour ceux qui doivent commencer à s'y préparer.

### **4. Merle Mcphail**

Il demanda pourquoi les résidents ne peuvent pas payer leurs taxes en ligne de la même manière qu'ils paient pour des activités récréatives. Il se plaignit que le chantier de construction sur Avon laisse d'énormes monticules de terre ouverts aux éléments, ce qui causent des particules fines dans l'air. Il demanda que ces monticules soient recouverts surtout la fin de semaine et les vacances de la construction.

### **5. Susan Superstein**

Elle demanda s'il était possible de réparer les trous dans les trottoirs de la rue Brock et sur le viaduc. Elle mentionna que cela est particulièrement dangereux pour elle, étant malvoyante.

### **6. Danielle Perron**

Elle mentionna que d'autres municipalités prélèvent des échantillons d'eau et analysent la concentration de plomb dans l'eau et demanda pourquoi la Ville ne fait pas de même.

### **7. Sydney Freeston**

Elle se plaignit que la Ville n'est pas adaptée aux personnes handicapées (presqu'aucune entreprise n'a de rampes d'accès). Elle mentionna que c'est un problème non seulement pour les personnes handicapées, mais également pour les personnes âgées, les blessées, les parents avec des poussettes. Elle opina que la Ville se devait faire mieux.

### **8. Asher Waldman**

Il demanda comment la Ville comptait payer pour le nouveau centre étant donné que le coût du centre était estimé à 22 millions de dollars avant la pandémie et sachant que les coûts de constructions et de rénovation ont presque doublés au cours des deux dernières années (devrait être au moins 35 millions selon lui maintenant).

### **9. Vicky Bedard**

Elle demanda s'il pourrait y avoir un centre jeunesse à Montréal-Ouest et offrit d'y faire du bénévolat.

### **10. Ruediger Pahl**

Il mentionna qu'il y avait des affaissements devant certaines adresses sur Percival, possiblement suite à des ruptures d'eau ou des défauts encore à découvrir. Il mentionna qu'il était difficile de conduire dans son entrée et qu'il avait contacté les Travaux Publics à cinq reprises en vain afin de faire installer une rampe.

### **11. Haley Clarke**

Elle nota que la Journée nationale des peuples autochtones était le 21 juin et se demandait pourquoi Montréal-Ouest ne fait rien pour reconnaître cette journée ou le fait que les gens vivent sur des terres précédemment volées aux Premières Nations. Elle demanda si cela pouvait être fait le jour de la fête du Canada.

La première période de questions prit fin à 20h42.

## **9. Contrats et Greffe**

### **a) Règlement de gestion contractuelle – rapport annuel**

Conformément à l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, un rapport du greffier fut déposé résumant les points principaux relatifs à l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2021.

## **10. Administration et finances**

### **a) Approbation des déboursés – 28 mai au 23 juin 2022**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 28 mai au 23 juin 2022 totalisant 3 955 688.10 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-005

**b) Délégation de pouvoirs pour le mois de juin 2022**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport de la Directrice générale concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-006

**c) Emprunt par billets au montant de 1 036 800\$ (4 juillet 2022)**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest entend emprunter à long terme une somme totale de 1 036 800\$ au moyen d'une série de billets pour une durée de cinq ans, au lieu d'obligations, en vertu des règlements n° 2018-003 et 2021-003;

ATTENDU que la Ville a demandé des soumissions par l'entremise du Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal, au ministère des Finances du Québec, pour la vente d'une émission de billets à dater du 4 juillet 2022;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été reçues et jugées conformes par ledit ministère, en conformité à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) :

<b>Échéance (\$)</b>	<b>Taux offert (%)</b>	<b>Date</b>
----------------------	------------------------	-------------

**1 - CAISSE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT ROYAL**

30 600 \$	4.74%	2023
32 000 \$	4.74%	2024
33 700 \$	4.74%	2025
35 500 \$	4.74%	2026
905 000 \$	4.74%	2027

Prix : \$100.00

Coût réel : 4.74%

**2 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

30 600 \$	4.80%	2023
32 000 \$	4.80%	2024
33 700 \$	4.80%	2025
35 500 \$	4.80%	2026
905 000 \$	4.80%	2027

Prix : \$100.00

Coût réel : 4.80%

**3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

30 600 \$	3.85 %	2023
32 000 \$	4.10%	2024
33 700 \$	4.25%	2025
35 500 \$	4.40%	2026
905 000 \$	4.50%	2027

Prix : \$98.399

Coût réel : 4.86894 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT ROYAL est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

1) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

2) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte l'offre qui lui est faite par la CAISSE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT ROYAL pour un emprunt par billets au montant de 1 036 800\$, effectué en vertu des règlements n° 2018-003 et 2021-003, ces billets échéant en série sur cinq ans, et étant émis au prix de 100,00 pour chaque 100,00\$ de valeur nominale des dits billets.

3) Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.  
#20220627-007

**d) Concordance et amendement de règlements d'emprunt**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest se propose d'emprunter par billets un montant de 1 036 800\$;

ATTENDU que ce montant est réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunt</b>	<b>Montant (\$)</b>
2021-003 (TECQ)	730 969
2021-003	119 445
2018-003	186 386

ATTENDU que la Ville désire à cette fin se prévaloir des dispositions du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7), qui prévoit qu'un tel emprunt peut être réalisé pour un terme plus court que celui originellement fixé aux règlements en question;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier lesdits règlements d'emprunt en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que les règlements susmentionnés soient financés par billets conformément aux stipulations suivantes :

- 1) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
- 2) Les billets seront datés du 4 juillet 2022.
- 3) Les billets seront signés par M. Beny Masella, Maire, et Me Raffaella Di Stasio, Trésorière adjointe.
- 4) Les intérêts seront payables semi-annuellement le 4 janvier et le 4 juillet de chaque année.
- 5) Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

<b>Année</b>	<b>Montant (\$)</b>
2023	30 600
2024	32 000
2025	33 700
2026	35 500
2027	37 400
2027	867 600 (à refinancer)

6) Aux fins de cet emprunt, la Ville de Montréal-Ouest émet des billets pour un terme plus court que celui originellement fixé aux règlements n° 2018-003 et 2021-003, c'est-à-dire un terme de cinq (5) ans à compter du 4 juillet 2022.

7) En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, chaque émission subséquente s'appliquera au solde ou à une partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-008

**11. Service d'urbanisme**

**a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 22 juin 2022.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
147 Brock S	Recouvrement de l'escalier et palier avant;
179 Sheraton	Recouvrement de l'escalier et palier avant avec du pavés et fermeture de l'espace sous le palier;
39 Brynmor	Installation d'une remise à jardin dans la cour arrière;
112 Strathearn N	Remplacement de deux portes.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
26-28 Westminster N	Enlèvement de deux enseignes et remplacement d'une enseigne au-dessus de l'entrée principale;
57 Wolseley N.	Construction d'une extension de deux étages du côté de la maison, remplacement de matériaux de revêtement, de fenêtres et de portes, et modification au porche avant;
8 Crestwood	Remplacement d'une porte et une fenêtre par une porte-patio.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
24 Banstead	Reconstruction de l'escalier et palier avant et leur recouvrement en pavées

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-009

## **12. Travaux publics**

### **a) Gestion des matières résiduelles – plan d'action 2022-2026**

ATTENDU que le Conseil municipal a approuvé une politique de gestion des matières résiduelles pour Montréal-Ouest en vertu de la résolution #20210422-003;

ATTENDU que la Ville a développé plusieurs projets pour mettre en œuvre les quatre orientations sous-jacentes de cette politique;

ATTENDU que ces projets ont été classés et ordonnés selon un échéancier variant entre le court, moyen et long terme;

ATTENDU qu'il est jugé opportun de formaliser le sommaire de ces engagements;

ATTENDU qu'un plan d'action a été élaboré à cet effet et revu par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le Plan d'action 2022-2026 en gestion des matières résiduelles soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.  
#20220627-010

## **13. Ressources humaines**

### **a) Directrice générale par intérim**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que Mme Valentina Maria Todoran, Trésorière, soit nommée Directrice Générale par intérim à compter du début du congé de maternité de Me Raffaella Di Stasio, Directrice générale, pour la durée de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-011

## 14. Nominations

### a) Désignation du maire suppléant

*NOTE* Les dernières personnes ayant occupé le poste de maire suppléant, en commençant par le plus récent titulaire, sont Maria Torres, Elizabeth Ulin, Colleen Feeney, Maria Torres et Dino Mazzone.

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Conseillère Lauren Small-Pennefather soit nommée à titre de maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2022.
- 2) Que la Conseillère Lauren Small-Pennefather soit aussi désignée pour remplacer, au besoin, M. le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.
- 3) Que cette nomination prenne effet le 1<sup>er</sup> août 2022.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-012

## 15. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

## 16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

## 17. Seconde période de questions du public

À 20h56, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les personnes présentes dans la salle ont été invitées à poser des questions au Maire et aux conseillères concernant les questions à l'ordre du jour de la séance. Les questions soumises en ligne ont également été prises en compte.

## 18. Levée de la séance

À 20h57, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20220627-013

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives - 20220627*